

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**MAIRIE DE
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

COMMUNE DE VALFLEURY

DU 4 AU 24 NOVEMBRE 2025

**ALIENATION D UN CHEMIN RURAL
AU REY**

**DOSSIER D ENQUETE
PUBLIQUE**

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

- 1 - Délibération de mise à l'enquête
- 2 - Notice explicative
- 3 – Liste des propriétaires riverains
- 4 – Plans de situation et plans cadastraux

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**MAIRIE DE
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 13/9/25, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Hervé JOLY, Gilbert BONJOUR, Jeannine BAYARD, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT

Excusé : Marc BONJOUR

Soit dix membres présents sur onze en exercice.

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE
CESSION D UN CHEMIN RURAL AU REY**

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10

Considérant que le chemin rural, sis au Rey, entre les parcelles A 500, A 514, A 498, A 488, A 487, A 523, A 522, A 516 et A 515, n'est plus utilisé par le public

Considérant que ledit chemin rural est en mauvais, qu'il est devenu impraticable et que son tracé a presque totalement disparu

Considérant l'offre faite par Mr Rémi Cadier d'acquérir ledit chemin

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public

Considérant par la suite qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière

Considérant qu'il sera nécessaire que la commune ait un droit de passage afin d'accéder à la défense incendie située à l'extrémité dudit chemin

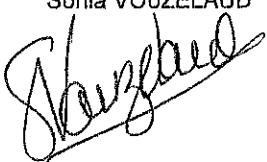
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate la désaffectation du chemin rural susvisé
- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural
- Précise que la commune devra bénéficier d'un droit de passage pour l'accès à la défense incendie
- Demande à Mr le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Certifié conforme
Valfleury le 25 septembre 2025

La secrétaire de séance
Sonia VOUZELAUD

Le Maire
Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20250924-202546-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025



NOTICE EXPLICATIVE

Par délibération en date du 24 septembre 2025, le Conseil Municipal de Valfleury a décidé d'engager la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural situé au Rey.

Ce chemin, qui débute de la route de Saint-Romain, dessert les parcelles A 500, A 514, A 498, A 488, A 487, A 523, A 522, A 516 et A 515.

A ce jour, ce chemin n'est plus utilisé par le public, il est en mauvais état, est devenu impraticable et son tracé a presque entièrement disparu.

Mr Jean-Paul Cadier a fait connaître à la commune, sa volonté d'acquérir ce chemin rural, dont il est le seul à avoir l'utilité.

Dès lors, l'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît comme la meilleure solution.

LISTE DES PROPRIETAIRES RIVERAINS AU CHEMIN RURAL DU REY

Les propriétaires de ces parcelles sont :

- parcelles A 523 : Mme Bonjour Maryse, épouse Martinaud, demeurant 145 rue de la Laurenconnière 42800 Génilac
- parcelles A 514 et A 488 : Mr Bonjour Bernard demeurant 467 chemin du Mont 42320 Valfleury
- parcelles A 498, A 515, A 516, A 500, A 487 et A 522 : Mr Cadier Jean-Paul demeurant 1227 route de St Romain 42320 Valfleury

